

Synthèse de la Rencontre #1 du CAUE Bayet – 28 février 2018

Du centre-bourg à l'intercommunalité : quel projet pour quel territoire ? Échelles de réflexion, méthodes et outils d'actions.

La Rencontre du CAUE de février 2018 a traité du **projet de territoire**, ainsi que des **acteurs**, des **méthodes** et des **outils** pour le définir. Elle avait pour objectifs de :

- aider à mieux comprendre la notion de projet de territoire ;
- identifier les enjeux que soulève la création de son projet dans l'aménagement du territoire, dans l'amélioration et la transformation de l'habitat et du cadre de vie ;
- donner des éclairages concernant son processus de définition, les échelles de réflexions et les acteurs à impliquer ;
- découvrir des méthodes et des outils pour définir son projet.

DÉROULÉ DE LA RENCONTRE

La Rencontre s'est articulée en trois temps :

- une introduction par **Bernard Daniel** (maire de Bayet), par **Catherine Corti** (présidente du CAUE de l'Allier), et par **Charline Sowa** (architecte-urbaniste au CAUE de l'Allier) qui a présenté la matinée, le programme de 2018 et la visite proposée à Villequiers en juillet 2018 ;
- une intervention introductive par **Sylvie Lardon** ;
- une table-ronde avec **Jérémy Papin**, **Clément Payet** et **Christophe Rouvres**

INTERVENTION INTRODUCTIVE CO-CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE : POURQUOI ET COMMENT ?

→ Première intervention

Sylvie Lardon
géographe spécialiste du
diagnostic prospectif participatif,
professeure à l'INRA et
à AgroParisTech,
chercheuse à l'UMR Territoires à
Clermont-Ferrand.

Intervenir sur l'amélioration et la transformation de l'habitat et du cadre de vie s'inscrit automatiquement dans une **perspective de développement territorial**. Le développement territorial est une **action collective** basée sur la **coordination des différents acteurs** du territoire, une bonne **connaissance de l'organisation spatiale** et un **projet de territoire**. Réfléchir à la gouvernance territoriale est alors fondamentale pour définir cette action. C'est par ces éléments, posant le cadre dans lequel s'inscrit un projet de territoire, qu'a commencé l'intervention de Sylvie Lardon qui nous a ensuite :

- présenté les enjeux de la co-construction de son projet ;
- proposé un exemple de méthode pour le mettre en œuvre.

La définition de son projet de territoire s'articule, en général, en trois phases :

- le diagnostic,
- le plan d'actions,
- la mise en œuvre.

Pour ce faire, la **prospective participative** est une démarche intéressante, suggérée par l'intervenante, pour les territoires en milieu rural et périurbains. Elle a la spécificité de s'appuyer sur la participation des acteurs du territoire et des chercheurs pour inventer des scénarios d'évolution pour de nouveaux modèles de développement territorial. Cette démarche contribue à :



- **sortir des schémas préconçus**, des cadres habituels et des contraintes, **pour décaler la pensée** et **pousser à l'imagination** afin de définir le futur du territoire.
- **impulser la co-construction du projet** avec l'ensemble des acteurs du territoire pour porter une vision partagée du territoire, et faire ensemble le projet.

Pour la réussite du projet de territoire, trois principes de base sont à retenir : la spatialisation, la participation et le portage du projet. En effet, il est important d'**ancrer le projet dans le territoire**. La réalisation d'un **diagnostic précis** (état des lieux, définition des enjeux, choix de stratégie, propositions d'actions) est alors fondamentale. Ensuite, il faut **s'appuyer sur l'ingénierie territoriale existante** : c'est-à-dire sur l'ensemble des acteurs impliqués. Ils sont tous porteurs de connaissances singulières comme complémentaires, qu'il faut valoriser mais aussi coordonner.

Pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur diagnostic, une équipe d'AgroParisTech, dont Sylvie Lardon fait partie, a développé et expérimenté un outil depuis plusieurs années en France et à l'international : le **jeu de territoire**. Cet outil de **diagnostic prospectif participatif** est un jeu d'expression qui a pour objectif de construire une vision partagée du territoire pour aider à l'action collective. Le jeu se déroule en 3 phases : le diagnostic (identification des principales structures et dynamiques du territoire), la prospective (élaboration des scénarii), la stratégie (proposition des pistes d'actions). La définition du diagnostic s'appuie sur quatre principes : spatialiser, articuler les échelles, assurer la transversalité et hybrider les connaissances. Dans ce cadre, les acteurs sont invités à exprimer leurs points de vue, argumenter leurs raisonnements et être créatif.

Pour conclure, Sylvie Lardon a souligné l'importance de :

- articuler les différentes échelles territoriales : le bourg en relation avec la commune et l'intercommunalité (intégration territoriale), l'intercommunalité avec celles qui l'entourent, avec le bassin de vie, voire le département et la région (inter-territorialité) ;
- saisir les opportunités des recompositions territoriales pour se réinventer ;
- définir des orientations précises pour la réussite du projet à court terme comme à long terme.

→ Pour plus d'informations

. Le jeu de territoire, blog d'AgroParisTech : <http://blog.agroparistech.fr/jeudeterritoire/>

. Mastère spécialisé AgroParisTech ACTERRA :

<http://www.agroparistech.fr/-MS-ACTERRA-Action-publique-pour-le-developpement-durable-des-territoires-et-de-.html>

→ Éléments bibliographiques

. Lardon S., Piveteau V., 2005. « Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux », Géocarrefour, vol. 80, n°2, p. 75-90.

<http://journals.openedition.org/geocarrefour/980>

. Lardon S., Moquay P., Poss Y., (éd.), 2007. Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau. Les éditions de l'aube, La Tour d'Aigues, 377 p.

. Lardon S., 2013. « Le « jeu de territoire », un outil de coordination des acteurs locaux ». Revue FaçSADe, Résultats de recherches du département Inra-Sad, Vol 38, 4 p.

<http://www.sad.inra.fr/Toutes-les-actualites/Le-jeu-de-territoire>

. Lardon S., Pernet A., 2015. « Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception ». ERPS Vol 5, PUSE Saint-Etienne, 280 p.



TABLE-RONDE – COMMENT CRÉER SON PROJET : QUELS ACTEURS ? QUELLES MÉTHODES ? QUELS OUTILS ? RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans la continuité de la première intervention, la table-ronde avait pour objectif de présenter :

- des projets conduits en milieu rural ;

- des acteurs accompagnant des collectivités dans la mise en place de leur projet de territoire ;
- des exemples de démarches et d'outils sollicités pour les mettre en œuvre.

→ Première intervention

Jérémy PAPIN

coordonateur de la cellule
« urbanisme, paysage et
énergie »

Clément PAYET

chargé de mission «
Urbanisme et paysage »
Syndicat mixte du Parc
naturel régional des Volcans
d'Auvergne.

La première intervention nous a présenté un dispositif original : **l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)**. L'ARU est utilisé pour accompagner les collectivités (communes et EPCI) dans la définition de leur projet de territoire comme dans le choix des outils de l'urbanisme et du paysage à mobiliser pour le concrétiser : SCOT, PLU(i), écoquartiers, opérations en centres-bourgs, etc. Ainsi, il peut être mobilisé dans le cadre de démarches d'urbanisme de planification, d'urbanisme pré-opérationnel comme de formations et de sensibilisation. Ses missions sont de :

- accompagner dans le montage et le suivi de projet ;
- articuler et mutualiser les compétences et les actions des interlocuteurs ;
- améliorer l'interface entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ;

Proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'ARU est une **démarche partenariale**, un **réseau d'acteurs**, prenant la forme d'un **collectif technique** qui réunit quinze partenaires. Chaque ARU est piloté par l'un des partenaires et le collectif a une composition différente en fonction du projet et du secteur d'intervention.

L'idée de créer l'ARU est née suite à différents constats pendant la révision de la Charte du Parc en 2007-2008 :

- une maîtrise qualitative de l'espace difficile,
- une méconnaissance des outils de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,
- un manque de moyens humains et techniques (ingénierie),
- une multiplicité des acteurs et des modes d'intervention.

C'est entre 2011 et 2013 que l'ARU a été préfiguré et que ses axes d'intervention ont été définis. A ce moment-là, l'ARU a également été testé sur le terrain, en accompagnant la commune de Menet (Cantal) dans son projet d'écoquartier.

Jusqu'à aujourd'hui, **l'ARU a été mobilisé sur sept territoires du PNR**, tant dans l'accompagnement à la création de PLU(i), que dans des projets d'écoquartier, d'écobourg et de centre-bourg. Dans le cas du projet de Menet, le collectif technique était composé de la DDT15, du Parc, du STAP15 et du CAUE15. Tout un travail de suivi a été mis en place, de la préparation du projet (ex. : formulation du projet) à la conception (ex. : aide à la rédaction du cahier des charges), jusqu'à la réalisation (ex. : suivi des études, participations au comité de pilotage).

En 2018, l'ARU va être sollicité dans la **mise en place d'un Plan de paysage** dans la vallée de la Rhue - val de Sumène. Il s'agit d'un outil stratégique dans lequel le paysage est placé au cœur du projet. Son plan d'actions est construit par et pour les acteurs locaux. Par cet outil, les objectifs sont d'améliorer la qualité du cadre de vie et de valoriser le paysage à travers une démarche concertée.

→ Pour plus d'informations :

. PNR des Volcans d'Auvergne : <http://www.parcdesvolcans.fr>

. Présentation de l'Atelier Rural d'Urbanisme : <http://www.parcdesvolcans.fr/Espace-presse/Archives/L-Atelier-Rural-d-Urbanisme-un-outil-au-service-du-territoire>

. Le plan paysage, agir pour le cadre de vie, par le Ministère de la cohésion des territoires : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/publication/le-plan-de-paysage-agir-pour-le-cadre-de-vie_7565



→ **Deuxième intervention****Christophe Rouvres**

architecte-urbaniste au
CAUE du Nord,
Directeur délégué
sur le territoire de
l'arrondissement
d'Avesnes-sur-Helpe (le sud
du département du Nord).

La seconde présentation a été l'occasion, quant à elle, de **découvrir le processus de définition d'un projet de territoire**, avec le cas de la commune d'Eppe-Sauvage, au sud du département du Nord (massif des Ardennes). Par sa présentation, Christophe Rouvres, nous a montré comment le CAUE du Nord a accompagné la commune depuis 20 ans. C'est par la mise en place, au fil des années, de différentes actions sur le territoire que le CAUE a aidé la commune à définir son projet de territoire jusqu'à la réalisation de son document d'urbanisme. Ce travail sur le long terme peut être présenté selon cinq approches qui correspondent à des étapes du projet communal :

- la **compréhension du territoire** d'Eppe-Sauvage à différentes échelles spatiales,
- le **partage de connaissance** (actions pédagogiques),
- le **passage à l'action** (concours sur esquisse, définition du projet),
- la **planification** (PLU),
- la **capitalisation** et la **transmission** (communication et partage).

Le travail préliminaire de compréhension du territoire a été fondamental. Eppe-Sauvage a rapidement été **intégrée dans des réflexions sur le patrimoine** menées conjointement par le CAUE, le PNR de l'Avesnois et le Service de l'Inventaire de la DRAC. Elle a tout d'abord été un cas étudié pour un « guide technique du patrimoine » réalisé en 2000 dans lequel a été traité la place du bâti dans le paysage, le bâti comme forme urbaine et le bâti comme valeur patrimoniale. L'approche systématique de cette étude s'est appuyée sur l'atlas départemental des paysages qui permettait d'aborder l'analyse du territoire en cohérence avec les périmètres des entités paysagères. En plus de ce travail de compréhension, différentes actions de sensibilisation et de formation sur le patrimoine et le paysage, tant à l'échelle locale que transfrontalière ont été mises en œuvre sur le territoire communal et intercommunal.

Préoccupée par la pérennité de son école, la commune a sollicité ses partenaires dont le CAUE pour réfléchir à son évolution. Le passage à l'action a eu lieu en 2009-2010 quand Eppe-Sauvage a été choisie, avec cinq autres communes, pour participer à une **démarche de projet expérimentale** portant sur la définition d'un urbanisme de qualité en milieu rural et périurbain. Espaces Naturels Régionaux et les 3 PNR de la région Nord-Pas-de-Clais, en collaboration avec le CAUE et la DDT ont mis en place un appel à candidature intitulé Vers un Urbanisme de Qualité (VUQ) dont le récit est rapporté dans l'ouvrage « 6 histoires pour y croire » et qui avait pour objectif de mettre en discussion trois équipes d'architectes-urbanistes. Chaque équipe a conduit une étude globale pour chacun des sites, avec une entrée particulière. En tout, 18 esquisses ont été rendues. Pour Eppe-Sauvage, c'est le **concept de grain rurbain**, proposé par l'équipe BNR qui a retenu l'attention. La démarche était en adéquation avec les attentes de la commune face aux enjeux de renouvellement de la population (évolution de l'habitat, adaptation les services) et de biodiversité, ainsi que les spécificités du bâti (dispersion dans le territoire et structuration particulière du paysage). La proposition, basée sur l'idée de « construire à la vue de tous », avait pour intention de renforcer cet habitat dispersé plutôt que d'ouvrir de nouveaux terrains à bâtir. Plusieurs idées ressortaient :

- valoriser et réhabiliter le patrimoine bâti,
- ménager les vues dans la vallée,
- favoriser le vivre ensemble,
- moduler l'ouverture du droit à bâtir.

A partir de ce travail, l'étape suivante a été de **planifier ce projet de territoire** et de **le traduire à travers un document d'urbanisme**. Un PLU a donc été défini, basé sur une pensée de gestion à la fois du paysage et du foncier par rapport à la stratégie territoriale imaginée dans le cadre de l'appel à concours. Ainsi, la localisation, les principes et les critères des grains rurbains ont été repris dans le PADD. Ces grains rurbains ont ensuite été traduits dans des OAP, les autres pouvant au cas par cas



faire l'objet d'une simple révision du document d'urbanisme. Le PLU est aujourd'hui en cours d'instruction auprès de services de l'État.

→ **Pour plus d'informations :**

- . Le CAUE du Nord : <http://www.caue-nord.com>
- . Portail communal d'Eppe-Sauvage : <http://www.s-pass.org/fr/portail/132/eppe-sauvage-habiter-le-paysage.html>
- . Recueil 6 histoires pour y croire : <http://www.s-pass.org/fr/portail/132/mediatheque/28609/6-histoires-pour-y-croire.html>
- . Proposition de l'équipe BNR - Eppe-sauvage - VUQ 2009 : <http://www.s-pass.org/fr/portail/132/mediatheque/33736/proposition-de-l-equipe-bnr-eppe-sauvage-vuq-2009.html>
- . Vidéo : Élu conversation: Eppe-Sauvage / l'aventure du Plan Local d'Urbanisme par Viviane Desmarchelier : <http://www.s-pass.org/fr/portail/132/mediatheque/26876/elu-conversation-1-eppe-sauvage-l-aventure-du-plan-local-d-urbanisme.html>

CONCLUSION

Par ces trois interventions, nous avons pu voir que définir son projet de territoire nécessite :

- une **bonne connaissance de son contexte**,
- une **implication des différents acteurs du territoire**,
- une **inscription du projet dans son environnement**.

Néanmoins, pour son élaboration, il existe différentes méthodes et outils. Il n'y a pas de solution unique. On tend de plus en plus vers une hybridation des démarches, adaptées à chaque fois au contexte. Aujourd'hui, les collaborations entre le milieu scientifique, les professionnels de l'aménagement, les collectivités et tous les acteurs du territoire sont essentielles pour faire évoluer ces démarches.

La co-construction dès le diagnostic est une piste pour impliquer les différents acteurs du territoire et, en particulier, les habitants et la société civile qui sont souvent intégrés bien trop tard dans les démarches : le projet est généralement déjà lancé. Néanmoins, leur implication (lieu et moment) est à définir bien en amont. Il faut se poser les questions suivantes : pour quels objectifs ? avec quels moyens et quels outils ?

Cette matinée a soulevé une difficulté majeure pour les collectivités en milieu rural: le manque réel d'ingénierie technique. Pour y faire face, il est important que se déploient sur ces territoires des structures comme des outils adaptés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les collectivités dans la définition de leur projet de territoire. Les différentes interventions (équipes de chercheurs et d'étudiants, ARU ou encore le CAUE) de la matinée ont permis de découvrir certains d'entre eux.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Les prochains rendez-vous sont :

- le jeudi 3 mai, qui sera suivi de l'AG du CAUE ;
- le jeudi 5 juillet qui prendra la forme d'une visite de terrain (Villequiers – 18) ;
- le jeudi 4 octobre.



Si vous êtes déjà intéressé pour participer à la visite du centre-bourg de Villequiers que le CAUE propose en juillet, avec les CAUE du Cher et de la Nièvre, vous pouvez d'ores-et-déjà vous préinscrire sur le lien suivant afin que nous puissions vous avvertir de l'ouverture des inscriptions : <https://goo.gl/forms/3uRzBXq3fw9tFTE43>

> **Pour plus d'informations concernant les Rencontres du CAUE :**

- . Le lien sur le site du CAUE : <http://www.caue03.com/165/Rencontres.html>
- . Contact : Charline Sowa c.sowa@caue03.fr